

Vin de glace

L'Association des vignerons du Canada et ses établissements vinicoles membres se sont plaints de la présence de « faux vin de glace » sur le marché du Taïpei chinois, ce qui nuit à la performance du vin de glace canadien portant le sceau Vintners Quality Alliance (VQA) et à l'appréciation et à l'acceptation du produit par les consommateurs. En conséquence, le Canada aimerait que le Taïpei chinois suive son exemple de même que celui des États-Unis et des pays de l'Union européenne qui ont adopté des normes de qualité minimales pour le vin de glace.

Aliments pour animaux familiers

Le Taïpei chinois interdit actuellement l'importation d'aliments pour animaux familiers canadiens fabriqués à base de ruminants. Avant l'annonce du Canada relative à la détection d'un cas d'ESB, les aliments pour animaux familiers représentaient un produit d'exportation important pour le Canada sur le marché du Taïpei chinois. Le Canada a engagé des discussions techniques avec le Taïpei chinois dans l'intention de reprendre les échanges commerciaux.

Bois d'œuvre résineux

Le Taïpei chinois est un marché important pour le bois d'œuvre résineux, mais seulement pour les catégories inférieures servant à l'emballage. Si le marché est ouvert à une utilisation accrue du bois dans la construction, les institutions financières et les sociétés d'assurance craignent que le code du bâtiment en bois de l'île ne soit pas assez prescriptif pour garantir une qualité adéquate, si bien que la croissance se fait attendre sur ce marché. En mai 2003, le Taïpei chinois a apporté des modifications à certaines dispositions de son code du bâtiment en bois, autorisant l'utilisation du bois d'œuvre résineux dans la construction à ossature en bois. L'industrie canadienne des produits du bois travaille avec les pouvoirs publics du Taïpei chinois à la reconnaissance de l'équivalence des normes des deux pays régissant divers produits de bois de construction et à la prestation de formation technique à l'industrie locale.

Consultations sur la modification de la réglementation du secteur agricole

Le Canada a fait savoir à la Commission du commerce extérieur du Taïpei chinois qu'il estimait que les changements devant être apportés aux règlements se rapportant à

l'importation de produits alimentaires devaient faire l'objet de consultations préalables. Par exemple, en 2002, un changement dans l'application des règlements sur l'importation de poissons et des fruits de mer vivants (comme le homard) a été mis en œuvre sans que les bureaux commerciaux étrangers et les importateurs en aient été avisés au préalable. Ce changement a entraîné l'interruption de l'importation en provenance du Canada de homards vivants, qui sont très fragiles. En 2003, le Taïpei chinois a bien avisé le Canada des modifications à ses critères de quarantaine pour l'importation de végétaux et de produits végétaux, mais seulement le jour même de la mise en œuvre de ces modifications, ne laissant du coup aucune possibilité pour le Canada de demander des éclaircissements avant que les mesures ne soient appliquées.

Australie

Aperçu

En 2003, les échanges commerciaux entre le Canada et l'Australie ont totalisé 3,1 milliards de dollars, une hausse de 5,8 % par rapport à l'année précédente. Cette année-là, les importations australiennes en provenance du Canada ont totalisé 1,4 milliard de dollars, alors que les importations canadiennes en provenance de l'Australie atteignaient 1,6 milliard de dollars. Les principales exportations canadiennes en Australie demeurent les moteurs et les pièces d'automobile, l'équipement militaire, les composantes de matériel de télécommunications et le porc.

Les flux d'investissement direct canadien ont fait un bond en 2002, passant de 4,5 milliards de dollars en 2001 à 8,5 milliards de dollars en 2002. Cette hausse est principalement due au grand nombre d'entreprises canadiennes ayant acquis des intérêts dans l'industrie minière australienne. À l'heure actuelle, on estime à plus de 30 % la part que détiennent les entreprises canadiennes dans les gisements d'or de l'Australie.

Il y a des affinités naturelles entre le Canada et l'Australie, attribuables à la similarité des régimes juridiques et réglementaires des deux pays, à leurs structures fédérales comparables et à des rapports commerciaux qui remontent à plus de 100 ans. La plupart des échanges commerciaux entre les deux pays s'effectuent au taux de la nation la plus favorisée, bien qu'ils comprennent des quantités importantes de produits importés en franchise de droits.